



## FORMATIONS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



0692658764

DA 9798 308309 97

### Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

<b>Public</b> Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1) du Code du Travail. Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.	<b>Pré requis</b> Il est préférable de savoir utiliser les suites bureautiques (navigateur, tableur, traitement de texte)
<b>Durée</b> 3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en inter sessions espacée de préférence de 1 mois (2j consécutifs et une journée à mois+1).	<b>Contenu</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rôles et Missions du SDC</li><li>• Etablir le positionnement de son entreprise en Sécurité et Santé au Travail</li><li>• Les obligations réglementaires en Sécurité et Santé au Travail</li><li>• La prévention des risques professionnels et ses enjeux humains, financiers et économiques et sociaux.</li><li>• Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail</li><li>• Les acteurs internes et externes de la prévention</li><li>• L'évaluation des risques professionnels et l'analyse des situations de travail</li><li>• Le recueil d'informations</li><li>• La mise en place de la démarche de prévention</li><li>• Le Document Unique d'Evaluation des Risques et la formalisation de la démarche d'évaluation des risques professionnels (jusqu'aux propositions d'actions de prévention adaptées)</li></ul>
<b>Objectif</b> Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS : <ul style="list-style-type: none"><li>- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques. - Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.</li><li>- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.</li><li>- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail</li><li>- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.</li></ul>	
<b>Méthodes pédagogiques</b> Méthode participative basée sur le socioconstructivisme (travail de groupes) Méthode inductive basée sur le retour d'expérience des stagiaires ou sur des situations professionnelles reconstituées.	<b>Modalités d'inscription</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formation réalisée en présentiel en intra entreprise sur demande au 0692658764 ou via le site Internet <a href="http://fp2srn.fr">http://fp2srn.fr</a></li><li>• Formation réalisée en présentiel en inter entreprise en fonction des dates présentes sur le site Internet via le formulaire d'inscription</li><li>• Dans les deux cas, prévoir un délai de 1 mois avant l'inscription.</li></ul>
<b>Validation</b> À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation et un certificat (acteur SDC) validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS. Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.	